



la lettre

N°357 | Février 2022

ÉDITORIAL

5 PRIORITÉS POUR UN MANDAT AMBITIEUX

Les administrateurs de notre Fédération m'ont fait l'honneur de m'élire président. Je souhaite inscrire mon action dans la lignée et dans la continuité de mon prédécesseur en gardant l'ambition de placer l'entrepreneur et l'entreprise au cœur de l'action de la FFB Grand Paris Ile-de-France. J'ai, pour ça, 5 grandes priorités.

ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS DANS UNE AMBITION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'enjeu de société guide évidemment cette ambition mais aussi le plan de relance, fortement axé sur la rénovation énergétique. Nous accompagnons nos adhérents dans une démarche RSE, bas carbone, etc.

FAIRE DE L'INNOVATION UN LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Il s'agit de s'emparer du sujet et d'accompagner les entreprises, surtout les plus petites, dans cette mutation irréversible. L'objectif est de placer l'entreprise, en termes de compétitivité, au-dessus de ses concurrents.

S'INSCRIRE DANS LA LOGISTIQUE URBAINE EN ILE-DE-FRANCE

Les pouvoirs publics bouleversent nos habitudes en matière de mobilité et s'accordent sur des mesures de plus en plus coercitives. Même si la FFB Grand Paris Ile-de-France se mobilise activement pour faire entendre à la fois les contraintes professionnelles et les attentes des clients, face à cet ultimatum, nos entreprises n'ont pas d'autres choix que de s'adapter et réviser leurs façons de travailler. Nous les accompagnons.

GÉRER ET DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN DES ENTREPRISES

Face aux enjeux de pénurie de main d'œuvre, la FFB Grand Paris Ile-de-France agit sur tous les leviers susceptibles de favoriser le recrutement et la fidélisation des collaborateurs pour ses adhérents.

CULTIVER L'ESPRIT DE FILIÈRE

Face au nouveau modèle économique de la filière et à l'enjeu de survie pour nos entreprises, nous travaillons sur la chaîne de valeur : rechercher un équilibre économique entre les acteurs dans l'acte de construire. Le coût de construction ne doit plus être la variable d'ajustement financière d'une opération.

Mon ambition pour vos entreprises ne se réalisera qu'avec vous et grâce à un esprit corporatiste fort au sein de la Fédération, dans la droite lignée de celle d'Henry Ford : « *Se réunir est un début. Rester ensemble est un progrès. Travailler ensemble est la réussite* ». ▶



Philippe SERVALLI
Président de la FFB Grand Paris Ile-de-France

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire

■ **INDEMNITÉ INFLATION** p. 02
Versement jusqu'au
28 février 2022

■ **DÉCOUVERTE DES MÉTIERS** p. 02
Ma semaine dans le Bâtiment

■ **DÉCHETS DANGEREUX ET D'AMIANTE** p. 03
Dématérialisation
des bordereaux de suivi



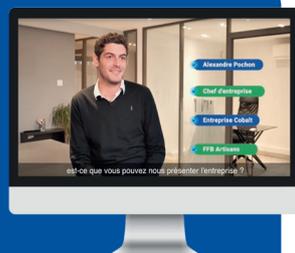
LES EXPERTS DU BÂTIMENT Les travaux en copropriété

Qu'il s'agisse du suivi de chantier, des obligations contractuelles, des contraintes liées à l'occupation de la voirie ou des procédures en cas d'impayés, ce podcast passe en revue les spécificités de ce type de chantier. Notre expert sur le sujet est Pierre Lemaire, juriste consultant en droit de la construction à la Direction des affaires économiques et juridiques de la FFB Grand Paris Ile-de-France. > [Écoutez le podcast](#)



L'INVITÉ DU 10 La digitalisation des entreprises du Bâtiment

Alexandre Pochon, dirigeant de l'entreprise Cobalt, nous présente ce qu'il a mis en place pour digitaliser son entreprise. Il explique les avantages qu'il en tire pour la gestion et le suivi de ses chantiers. > [Regardez la vidéo](#)



■ LEAN CONSTRUCTION

Webinaire d'information le 15 février 2022

Vous désirez améliorer l'organisation de vos chantiers, réduire vos coûts et augmenter la productivité de votre entreprise ? La formation Lean Construction de la FFB Grand Paris Ile-de-France est faite pour vous. À cet effet, la FFB Grand Paris Ile-de-France en partenariat avec la FFB Région Ile-de-France 78-91-95 et Constructys Ile-de-France organise le mardi 15 février à 8h30 un webinaire de présentation de la formation Lean Construction 2022. Cette réunion, proposée en visio-conférence, sera l'occasion de découvrir le déroulement ainsi que le contenu de la formation et de poser toutes vos questions à l'organisme expert en Lean Construction. ▶

Pour participer à ce webinaire [cliquez-ici](#).

» CONTACT • CLOÉ SARRABIA
sarrabiac@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 52



■ INDEMNITÉ INFLATION

Versement jusqu'au 28 février 2022

Afin de soutenir le pouvoir d'achat de nombreux Français (salariés dont les alternants, travailleurs indépendants, mandataires sociaux, etc.), une indemnité inflation de 100 euros a été instituée par les pouvoirs publics.

Lorsque les conditions requises sont remplies, cette indemnité doit être versée au plus tard le 28 février 2022.

En pratique, pour les salariés, l'indemnité est versée par l'employeur qui bénéficie en contrepartie d'une compensation intégrale par une imputation sur les échéances Urssaf ; pour les travailleurs indépendants, c'est l'Urssaf qui en assure le versement. ▶

» CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10



■ PRO BTP

2 questions à Julien Chomont, membre de la cellule régionale d'action sociale Paris Seine

En quoi consiste votre mandat au sein de cette cellule de PRO BTP ?

Julien Chomont. PRO BTP est organisée autour de 8 cellules régionales.

La Direction régionale Paris Seine (DR7) dispose d'un budget pour aider à la fois les salariés et les retraités du BTP mais aussi les demandeurs d'emploi qui étaient dans le BTP.

Des réunions plénières sont organisées en fonction des sujets traités. Des cellules paritaires restreintes peuvent également avoir lieu pour étudier différents dossiers de demandes d'aides et décider de l'opportunité ainsi que du montant de l'aide à apporter. Il peut s'agir d'aides financières individuelles et ponctuelles, d'aides permettant de faciliter l'accès à des services de soutien à domicile, de secours pour raisons diverses, de prêts. Enfin, les apprentis du BTP peuvent également en bénéficier (permis de conduire, emprunts). Très souvent, les décisions sur les montants accordés sont prises à l'unanimité. Il en est de même

sur les rejets de dossiers.

Les dossiers sont toujours traités avec bienveillance et le collège salariés tout comme le collège employeurs font preuve d'humanité. Leur but est avant tout de protéger et d'épauler une

personne qui rencontre malheureusement un « accident de la vie ».

Toutes les aides financières sont engagées sur un budget issu de dotations annuelles mises à disposition pour chaque direction par le Conseil d'administration de PRO BTP. Les missions des cellules régionales sont encore méconnues. Relayons l'existence de ces aides et budgets !



Quel est votre souvenir le plus marquant au sein de cette instance ?

J.C. Les demandes des retraités du BTP me touchent particulièrement. Au vu de leur investissement dans la Profession, ils méritent amplement d'être soutenus. ▶

» CONTACT • KATIA TARDIEU
tardieuk@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 46



■ DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Ma semaine dans le Bâtiment

Dans le cadre des semaines de stage de 3^{ème}, la FFB Grand Paris Ile-de-France a inauguré en décembre dernier la première édition de Ma semaine dans le Bâtiment. L'objectif de cet événement est de proposer une semaine de découverte des métiers et des formations de notre secteur. Grâce à différentes visites de chantiers, de CFA et d'ateliers, les jeunes découvrent le Bâtiment de manière inédite et dynamique. Plusieurs rencontres avec des professionnels sont organisées, et aussi des ateliers sur des thèmes comme la prévention, l'environnement et le numérique.

Du 13 au 17 décembre, 10 élèves de 3^{ème} du collège Jorissen de Drancy (93) ont eu

l'opportunité de visiter 2 chantiers : Eco-campus du Bâtiment et Issy Cœur de Ville ; 3 CFA : le CFA couverture-plomberie Maximilien Perret, le CFA Saint Lambert et GESTES Formation et 1 atelier : La Fenêtrière. Du 7 au 11 février, c'est au tour de 12 jeunes du collège Evariste Galois de Bourg-la-Reine (92) de partir à la découverte du Bâtiment. Ils auront la chance de visiter 3 chantiers : Issy Cœur de Ville, l'École supérieure de physique et de chimie industrielles et le Forum de Clichy ; 3 CFA : le CFA couverture-plomberie Maximilien Perret, le CFA LEA-CFI et le CFA Delépine ainsi que l'atelier de Durécu. ▶

» CONTACT • LAURA MESNAGE
mesnagel@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 18

■ DÉCHETS DANGEREUX ET D'AMIANTE

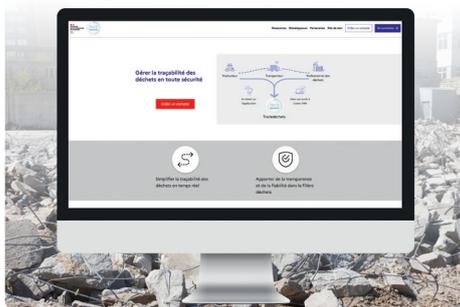
Dématérialisation des bordereaux de suivi

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dangereux et d'amiante (BSDD et BSDA). Cette dématérialisation

est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. Cependant une période de tolérance de 6 mois est prévue, afin d'appliquer de manière progressive les nouvelles obligations.

Cette dématérialisation se fait par le biais de la plateforme numérique [Trackdéchets](#), le site internet mis en place par le ministère de la Transition écologique. Cet outil permet de rentrer numériquement les informations sur la traçabilité des déchets dangereux, permettant ainsi aux différents acteurs concernés par cette obligation de faire circuler leurs bordereaux de suivi en toute sécurité, à toutes les étapes du parcours du déchet. ►

►► CONTACT • LAURE AMRANI
amranil@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 57



■ MARCHÉS PUBLICS

Encore un an pour signer des marchés sans publicité ni mise en concurrence

Depuis la promulgation de la loi ASAP le 23 décembre 2020, les acheteurs publics peuvent faire appel directement à une entreprise sans mise en concurrence préalable pour les marchés dont le montant est inférieur ou égal à 100 000 euros HT. Cette mesure applicable jusqu'au 31 décembre 2022 permet aux petites et moyennes entreprises d'accéder plus facilement aux marchés de la commande publique en évitant la mise en concurrence et le formalisme lourd des procédures de passation des marchés publics. ►

►► CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71



■ SALAIRE DES APPRENTIS

Revalorisation au 1^{er} janvier 2022

Le 1^{er} janvier 2022, le SMIC a été revalorisé de 0,9 % par rapport au 1^{er} octobre 2021. La valeur du SMIC est donc fixée à 1 603,15 euros mensuellement (pour une durée de travail égale à 151,67 heures par mois), soit un taux horaire de 10,57 euros. Cette revalorisation a une incidence immédiate sur la rémunération des apprentis qui doit être revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2022 (pour la paie de janvier). Pour plus d'informations, consultez la Note du 13 janvier 2022 « La rémunération des apprentis au 1^{er} janvier 2022 ». ►

►► CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

■ RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020

Découvrez le guide de la FFB

La Réglementation environnementale 2020 (RE 2020) vient remplacer la Réglementation thermique 2012 (RT 2012) et a pour objectif d'encadrer les consommations énergétiques et environnementales des constructions neuves. Pour accompagner les entreprises du Bâtiment dans la mise en œuvre de ces nouvelles normes, la FFB a publié un guide technique et pédagogique sur le sujet.

Ce guide, disponible sur votre espace adhérent, a pour vocation de synthétiser les textes réglementaires à travers plusieurs chapitres :

- les bases de la RE 2020 ;
- tour d'horizon des principaux indicateurs ;
- zoom sur la performance énergétique ;
 - zoom sur le carbone ;
 - zoom sur le confort d'été ;
- autres exigences ;
- contrôles réglementaires ;
- les grandes étapes d'un projet RE 2020 ;
- synthèse des évolutions par rapport à la RT 2012 ;
- les ressources pour aller plus loin. ►



►► CONTACT • LAURE AMRANI
amranil@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 57

■ COVID-19

Nouvelles règles d'isolement

Depuis le 3 janvier 2022, les règles d'isolement des personnes positives à la Covid-19 ou cas contact d'une personne positive ont évolué pour s'adapter à la recrudescence massive des contaminations.

Elles se différencient désormais exclusivement en fonction du schéma vaccinal de la personne concernée. Ainsi, une personne complètement vaccinée s'isole 7 jours en cas de test positif, contre 10 jours pour une personne avec un schéma vaccinal incomplet.

S'agissant des cas contact, seules les personnes n'ayant pas un schéma vaccinal complet sont dans l'obligation de s'isoler. Les personnes complètement vaccinées peuvent continuer leur activité professionnelle en respectant strictement les gestes barrières et en réalisant des tests réguliers. Pour plus d'informations, consultez l'Alerte DAS du 3 janvier 2022 « Les règles d'isolement évoluent ». ►

►► CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

■ PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Prolongation du dispositif et assouplissement

Pour soutenir les entreprises les plus en difficulté qui craignent de ne pas être en mesure de commencer à rembourser leur PGE au printemps prochain, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé deux mesures d'assouplissement des modalités de remboursement des prêts :

- possibilité de décaler de 6 mois supplémentaires le remboursement de la première échéance jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- étalement des remboursements jusqu'à 10 ans.

Ces nouvelles mesures sont soumises à des conditions d'éligibilité. Pour les connaître consultez la Note du 20 janvier 2022 « Prolongation des PGE et assouplissement des conditions de remboursement ». Enfin, initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2021, le dispositif des PGE a été prorogé jusqu'au 30 juin 2022. ►

►► CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71

Réseau électrique, de multiples enjeux à Paris



La Commission supérieure de contrôle de l'électricité de la Ville de Paris s'est réunie le 31 janvier. En tant que membre, la CSEEE a pris connaissance de l'activité des concessionnaires de distribution d'électricité, ENEDIS et EDF. Parmi les tendances marquantes du dernier exercice, on notera l'intégration de 54 000 colonnes montantes au patrimoine de la Ville en application de la loi ELAN pour un total proche de 100 000 ouvrages. L'objectif de 1000 colonnes montantes rénovées par an a été atteint.

1 357 032 compteurs Linky sont posés à Paris en janvier 2022 soit 84 % du volume total. Des engagements forts marqueront les prochaines années, comme le développement de l'intelligence et la résilience des réseaux, l'installation d'infrastructures de recharge, le recours à 45 % d'énergies renouvelables consommées sur le territoire en 2030, dont 10 % localement avec une réduction de 40 % de l'empreinte carbone. Le niveau d'investissement est soutenu et devrait le rester avec de nombreux chantiers de modernisation du réseau et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. ▶

» CONTACT • XAVIER HORNUMG
x.hornung@cseee.fr • 01 40 55 14 03

■ PLOMB EN FAÇADES

Un nouvel outil pour vos travaux

Afin de répondre à la demande des entreprises confrontées au risque plomb, GESTES et l'OPPBTB, avec la contribution de la Chambre Professionnelle du Ravalement, ont élaboré des outils pour aider les entreprises à préparer leur intervention sur chantier en présence de plomb sur les façades en toute sécurité. En façades, plusieurs supports peuvent contenir du plomb : minium de plomb sur les parties métalliques utilisés comme peinture anticorrosive, plomb issu de la pollution environnementale sur les matériaux de façades (essences plombées, ruissellement des eaux de pluie polluées ou pollution industrielle par exemple). La priorité pour les entreprises dans ce contexte est de protéger la santé de leurs opérateurs ainsi que celle des habitants. Pour répondre à cet enjeu, vous avez à votre disposition :

- une affiche à placer pour informer les occupants ;
- un modèle de courrier à destination des maîtres d'ouvrage et des syndicats de copropriété, pour les informer quant à leur obligation légale de fournir les résultats du diagnostic plomb et le rapport de repérage avant travaux ;
- un support de méthodologie d'intervention plomb dans les cages d'escalier pour faciliter la rédaction du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et l'élaboration d'un mode opératoire plomb pour leurs futurs travaux. ▶

» CONTACT • EVELYNE BARLERIN
barlerine@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 00



■ GROUPE MÉTALLERIE

Save the Date



- Ass. générale du SFCE et ses ateliers : 12 mai 2022
- Assemblée générale de CESAME : 9 juin 2022
- Assises de la métallerie : 7 juillet 2022

■ ACTIDAY 31 MARS 2022

La journée métier des professionnels des portes, portails, volets et stores

ActiDay, la journée métier du Groupement Actibaie, se tiendra le 31 mars rue du Débarcadère de 08h30 à 13h00. Après l'Assemblée générale réservée aux adhérents, le Groupement propose cinq ateliers sur des thématiques majeures pour les professionnels du secteur, fabricants ou installateurs : la RE 2020, la REP Bâtiment, le recrutement, les habilitations des salariés, la conjoncture dans le Bâtiment. ▶ [En savoir plus](#)

» CONTACTS • CÉLINE BULOT • bulotc@groupe-metallerie.fr • 01 40 55 13 09
COMMUNICATION ET PRESSE • KARINE SANCHEZ • sanchezk@groupe-metallerie.fr • 06 81 73 41 47



Le podium (de gauche à droite) : Francis, leur coach, Vincent, médaille de bronze, Guillaume, médaille d'or et William, médaille d'argent.

■ WORLDSKILLS

Les métalliers ont leurs champions. Soutenons-les !

Le 15 janvier dernier à Lyon, Guillaume Oswald, représentant régional des Pays de la Loire, a reçu la médaille d'or de la finale nationale de la compétition WorldSkills. C'est donc lui qui défendra les couleurs de la France aux mondiaux de Shanghai en octobre 2022. Il sera accompagné du médaillé d'argent William Lassalzedo, région PACA, son suppléant. Pour mettre toutes les chances de médaille de leur côté, tous deux s'entraîneront au Centre d'Excellence de Marseille. Ce centre ambitionne de mettre à leur disposition équipements, matières premières, outils, entraîneur pour leur permettre de se préparer dans des conditions optimales. Mais il n'y a pas de mystère : cela ne sera possible qu'avec la contribution financière des mécènes du Club de la métallerie, dont CESAME supporte l'action et qui est ouvert à toutes les entreprises de métallerie serrurerie. ▶

[Écoutez l'interview de Guillaume Oswald](#)

» CONTACT • AURÉLIE LAVERSANNE
laversannea@groupe-metallerie.fr • 01 40 55 13 08



la lettre

N°357 Février 2022

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

TÉL. 01 40 55 10 00

E-MAIL contact@grandparis.ffbatiment.fr

SITE www.grandparis.ffbatiment.fr

[f](#) [t](#) [in](#) [y](#) [ig](#) [st](#) @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris Ile-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS DR, D. Morganti, Adobe Stock, Shutterstock

COPYRIGHT FFB Grand Paris IDF - 2022

CRÉATION GRAPHIQUE
manuelmoreau@icloud.com